

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.87.186

30 novembre 1987

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>SUEDE</u>
2. Organisme responsable: Commission électrotechnique suédoise, Administration nationale de l'énergie et Institut suédois pour l'essai et l'homologation du matériel électrique (SEMKO)
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Systèmes d'alimentation électrique par rail
5. Intitulé: Systèmes d'alimentation électrique par rail pour luminaires - Prescriptions générales et essais
6. Teneur: La Commission électrotechnique suédoise a établi un projet de norme concernant les systèmes d'alimentation électrique par rail pour luminaires avec prescriptions générales et essais (SS 431 11 70). Ce projet de norme est destiné à servir de base à l'homologation obligatoire par l'Institut suédois pour l'essai et l'homologation du matériel électrique, SEMKO. Ce projet de norme sera publié sous la forme d'une norme suédoise à laquelle se référera l'Administration nationale de l'énergie. Le projet de norme consiste en une traduction de la Publication 570 de la CEI, deuxième édition, 1985, avec une annexe "Avvikelsebilaga", et est destiné à remplacer la norme existante.
7. Objectif et justification: Protection de la sécurité des personnes et des biens
8. Documents pertinents: Lorsqu'elle aura été publiée, la SS 431 11 70 portera la référence additionnelle SEMKO 9570.
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: A déterminer ultérieurement
10. Date limite pour la présentation des observations: 21 janvier 1988
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: